

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 octobre 1997

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA TROISIÈME SESSION ORDINAIRE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GENERALE

WFP/EB.3/97/11

11 février 1998

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SESSION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

MESURES VISANT A RENFORCER LA PROGRAMMATION DU PAM DANS LES PAYS LES PLUS PAUVRES (1997/EB.3/1)

1. Le Conseil a souligné à nouveau qu'il importait d'atteindre l'objectif consistant à allouer au moins 50 pour cent des ressources de développement du PAM aux pays les moins avancés (PMA) et au moins 90 pour cent aux pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) et aux PMA réunis. Il a également noté qu'un grand nombre de pauvres vivaient dans des pays qui n'étaient ni des PMA ni des PFRDV mais comptaient des poches de pauvreté. Le Conseil a souligné que l'aide alimentaire est susceptible d'être plus efficace dans les pays bénéficiaires qui se sont donnés des objectifs de sécurité alimentaire.
2. Le Conseil a vivement appuyé le choix du PAM de renforcer les capacités nationales pour exécuter comme il convient les programmes d'aide alimentaire. Une étude plus approfondie des apports de la contrepartie et des dépenses à sa charge facilitera l'analyse des capacités nécessaires et la sélection de partenaires adaptés.
3. Le Conseil a souligné l'importance d'une collaboration étroite avec d'autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG. Un document de politique générale établissant le cadre des relations de travail avec des organisations locales et des ONG, que le Conseil devrait examiner à sa troisième session ordinaire de 1998, analysera plus avant les possibilités de partenariat.
4. Le Conseil a approuvé l'intention du PAM d'avoir plus largement recours aux mécanismes des fonds alimentaires et d'appuyer les infrastructures et les services publics essentiels, tout en gardant à l'esprit l'éventualité d'un désengagement des activités du PAM. Ces activités seront mises en oeuvre à titre expérimental et les résultats devront être suivis de près.
5. Le Secrétariat a indiqué que l'objectif d'allocation des ressources de développement du PAM aux pays les moins avancés avait été porté à 55 pour cent pour 1998.

FAIRE PARVENIR L'AIDE AUX MERES ET AUX ENFANTS DURANT LES PERIODES CRITIQUES DE LEUR EXISTENCE (1997/EB.3/2)

6. Le Conseil a remarqué que le document était parfaitement conforme aux priorités stratégiques du PAM.
7. Les partenariats établis avec les autres organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG apportent une contribution importante à la programmation et l'exécution des programmes d'alimentation complémentaire destinés aux mères et aux enfants. Le Secrétariat a signalé que le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devrait contribuer grandement à associer les programmes d'alimentation complémentaire bénéficiant de l'aide du PAM aux opérations de santé, d'éducation nutritionnelle et autres activités pertinentes. Le Conseil a également noté que le PAM devait pouvoir bénéficier d'une certaine latitude pour fournir des quantités limitées d'apports non alimentaires.
8. Une bonne collaboration entre les organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les ONG et une coordination efficace avec les gouvernements bénéficiaires permettront de faciliter la sélection et le recensement des régions et des groupes vulnérables. L'évaluation des besoins des mères à risque et des enfants mal nourris et de la



validité de l'aide fournie par le PAM dans le cadre de programmes d'alimentation complémentaire fera partie intégrante des futures analyses de stratégie de pays du PAM. Les questions d'efficacité économique devraient être prises en compte lors du ciblage des mères et des enfants vulnérables. Compte tenu des ressources limitées dont dispose le PAM, les interventions d'alimentation complémentaire devraient être axées essentiellement sur les mères et les enfants des PMA.

9. La durée de l'aide fournie par le PAM aux programmes d'alimentation complémentaire devra être soigneusement déterminée. Il faudra établir des stratégies de sortie à partir d'indicateurs tels que les taux de mortalité, les taux de croissance économique et des évaluations périodiques pour estimer la capacité du gouvernement à prendre progressivement à sa charge une plus grande part de l'appui, financier et autre, nécessaire aux programmes d'alimentation.
10. Les activités d'alimentation complémentaire devraient être assorties de mesures visant à renforcer la sécurité alimentaire globale des ménages, dans la mesure du possible.
11. Le Secrétariat a signalé que le document était conforme aux engagements de la Conférence internationale sur la nutrition de 1992 et du Sommet mondial de l'alimentation de 1996 qui préconisent que chaque être humain ait accès en tout temps à une nourriture saine et nutritive.
12. Sur la base des principes généraux et opérationnels énoncés dans le document, le PAM devrait établir des directives concernant des questions opérationnelles clés, notamment l'utilisation optimale des aliments enrichis, la production locale d'aliments composés appropriés dans les pays où cela est possible, les mesures pour encourager l'allaitement maternel, les dispositions à prendre pour évaluer l'efficacité du volet d'alimentation complémentaire et les mécanismes d'information en retour permettant de tirer les enseignements de l'expérience du PAM.

SUITE DONNÉE AU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION (1997/EB.3/3)

13. Le Conseil a pris note du rapport sur la suite donnée au Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation (WFP/EB.3/97/3-C). Les modalités suggérées pour rendre compte au Comité de la sécurité alimentaire mondiale de la FAO de la suite que le PAM a donnée au Plan d'action pendant la période s'étendant jusqu'à la fin de 1997 ont été jugées appropriées.
14. Le Conseil a souligné que le PAM avait un rôle important à jouer dans la mise en oeuvre du Plan d'action et a insisté sur l'importance, pour les trois organisations des Nations Unies basées à Rome, de collaborer à cet effort. Il a été relevé que le PAM ne pourrait réussir dans ce rôle que si des ressources adéquates étaient mises à sa disposition. Le Secrétariat étudierait avec la FAO et le FIDA la possibilité d'élaborer un document commun sur les moyens d'améliorer les relations de travail entre les trois organisations.
15. Les aspects du Plan d'action qui retiendraient en priorité l'attention du PAM seraient notamment l'aide aux populations les plus pauvres des pays les plus nécessiteux, l'action visant à remédier aux problèmes nutritionnels des mères et des enfants, l'équité entre hommes et femmes et les activités de plaidoyer concernant la sécurité alimentaire des pauvres qui ont faim.



BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL 1998-99 (1997/EB.3/4)

16. Le Directeur exécutif a présenté au Conseil d'administration le projet de budget pour l'exercice biennal 1998-99. Elle en a souligné les principales caractéristiques, à savoir: a) un budget souple et établi en fonction du volume d'activités - soit 4,4 millions de tonnes, comme prévu dans le Plan stratégique et financier pour 1998-2001); b) le premier budget du PAM à être préparé après la mise en application des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme; c) un document présenté sous une forme harmonisée, conforme à la présentation adoptée par l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD.
17. Le Directeur exécutif a indiqué les mesures prises, dans un souci d'efficacité économique, pour présenter un budget AAP en diminution pour 1998-99: en valeur, le projet de budget (214,444 millions de dollars) représente environ 87 pour cent du budget de l'exercice 1996-97, soit au total 29 millions de dollars d'économies.
18. Le Directeur de la Division des finances a procédé à une présentation générale des taux de recouvrement des coûts de soutien indirects et de l'utilisation des revenus des placements. Il a rappelé que, contrairement à l'usage antérieur selon lequel le Secrétariat recommandait au Conseil d'approuver les taux établis par les consultants chargés de l'analyse des coûts, pour l'exercice à venir, il présentait à l'examen du Conseil plusieurs barèmes de taux.
19. Plusieurs représentants se sont félicités des efforts déployés par le Secrétariat pour donner suite aux demandes de compressions budgétaires et ont proposé d'adopter le budget et l'ensemble des crédits prévus. D'autres représentants ont demandé des éclaircissements supplémentaires sur les points suivants: a) montant et financement du budget; b) utilisation des revenus des placements; c) montant des taux de recouvrement des coûts de soutien indirects, notamment concernant l'augmentation du taux pour le développement; d) économies réalisées jusqu'à présent, et nécessité d'économiser davantage; e) Programme d'amélioration de la gestion financière (FMIP); f) locaux du siège du PAM; g) utilisation de la réserve opérationnelle; h) dépenses afférentes aux bureaux du PAM dans les pays donateurs; i) efforts déployés pour obtenir les contributions des gouvernements aux dépenses de fonctionnement locales; j) tableaux d'effectifs, par classe; k) reclassements de postes; k) avenir du programme de développement à une époque où les activités du PAM sont de plus en plus axées sur l'urgence.
20. Dans sa réponse aux questions soulevées par le Conseil, le Directeur exécutif a déclaré que le Secrétariat était déterminé à s'employer sans relâche et avec la plus grande énergie à réduire les taux de recouvrement des coûts de soutien indirects pour le développement. Le Secrétariat analysait actuellement les raisons de cette augmentation en vue de rationaliser le processus d'élaboration du budget du programme de développement. Le Directeur exécutif a indiqué que les coûts de fonctionnement du bureau du PAM à Washington étaient relativement faibles car le Programme avait l'intention de partager les bureaux de la FAO dans cette ville. Elle a également expliqué que le PAM souhaitait rehausser son image au Japon afin de mobiliser des fonds auprès du secteur privé. Concernant le classement du personnel, le Directeur exécutif a signalé que le coût des reclassements était minime et que, par rapport à d'autres organisations, la pyramide du personnel du PAM n'était pas pléthorique au sommet. Eu égard aux locaux du siège, le Directeur exécutif a expliqué que le coût du déménagement, qui devait s'élever à 6,5 millions de dollars et non 10 millions comme estimé à l'origine, n'était pas inscrit dans le budget AAP. Elle a rappelé que le Conseil avait donné pour instruction au PAM de quitter les locaux qu'il occupe actuellement au plus tard au début de 1998. Elle a par ailleurs indiqué que, conformément à



l'Accord de siège, le gouvernement du pays hôte était dans l'obligation de rembourser les dépenses afférentes au déménagement. Le Directeur exécutif a donné des précisions supplémentaires sur la ventilation des crédits du Fonds général: transport intérieur, entreposage et manutention (TIEM), utilisation des taux d'intérêt, coûts AAP par tonne et dépenses des bureaux de pays.

21. Le Directeur de la Division des finances a fourni des éclaircissements sur la mise en oeuvre du FMIP et les crédits demandés. Il a expliqué que le chiffre de 18 millions de dollars n'était qu'une première estimation de départ qui remontait à 1994. Depuis lors, une stratégie détaillée des systèmes d'information avait été définie qui avait élargi le champ d'action du FMIP. Le FMIP couvre désormais plus de domaines et sa mise en oeuvre devrait prendre plus de trois ans. En outre, une estimation plus détaillée et affinée des coûts a été présentée. Tous les trimestres, le PAM fournit au Conseil des rapports sur le FMIP et organise, le cas échéant, des séances d'information à l'intention des donateurs. Concernant le financement AAP du FMIP, c'est à la demande des donateurs, qui avaient suggéré que le PAM mette ses ressources propres à disposition du FMIP, que des crédits AAP ont été affectés au FMIP, moyennant le transfert de ressources générales du PAM.
22. Le Directeur exécutif a fourni d'autres informations sur les points suivants: pourcentage du budget et des ressources alloué aux activités du PAM en Amérique latine; b) décentralisation des coûts communs; c) restructuration; d) réforme de l'Organisation des Nations Unies; e) bureaux du PAM dans les pays donateurs; f) prise en charge effective, par le Gouvernement suisse, des dépenses de location du bureau du PAM à Genève; g) efforts accrus de coopération avec les ONG; h) contributions en espèces des gouvernements; i) effectifs du PAM en regard de ceux des autres organismes des Nations Unies; j) FMIP; k) analyse et cartographie de la vulnérabilité (ACV).
23. Certains donateurs ayant demandé davantage d'économies, le Directeur exécutif a rappelé que le PAM s'était lancé dans une politique d'économie au cours des derniers exercices et avait pris des mesures spécifiques à cet effet. Sur la question d'une réduction supplémentaire du budget AAP, le Directeur exécutif a souligné que des questions cruciales étaient en cours d'examen, telles que: le PAM est-il bien géré, s'acquitte-t-il efficacement de son mandat, fonctionne-t-il de manière efficiente? Les livraisons d'aide alimentaire parviennent-elles à temps à ceux qui en ont besoin? Le suivi et les rapports concernant les distributions des vivres sont-ils satisfaisants? Le PAM est-il réceptif aux problèmes des donateurs?
24. En réponse au souhait du Conseil de voir le budget AAP comprimé davantage, le Directeur exécutif lui a proposé d'approuver un budget de 206 millions de dollars pour l'exercice biennal, la réduction se faisant en transférant des dépenses AAP au titre des coûts de soutien directs.
25. D'autres questions ayant été soulevées concernant les mesures d'économie, le reclassement de certaines dépenses au titre des coûts de soutien directs, les augmentations obligatoires de coûts et le FMIP, le Directeur exécutif et le Directeur de la Division des finances ont donné des éclaircissements supplémentaires.
26. Après de nouvelles discussions sur le budget, le Directeur exécutif a proposé d'établir le budget pour l'exercice biennal 1998-99 à 205 millions de dollars. Compte tenu du fait que le montant budgétaire prévu pour l'exercice biennal était originellement de 216,9 millions de dollars, le PAM devra trouver les moyens de réduire le budget AAP de 4,5 millions de dollars et de reclasser 7,4 millions de dollars au titre des coûts de soutien directs. Le Conseil a approuvé le montant de 205 millions de dollars pour le budget AAP pour



l'exercice 1998-99. Certains représentants se sont inquiétés du fait qu'une telle réduction risquait de compromettre l'efficacité du PAM.

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL A COMPOSITION NON LIMITEE: REVISION DU REGLEMENT FINANCIER DU PAM (1997/EB.3/5)

27. Le Conseil était saisi du document WFP/EB.3/97/4-B: Rapport du Groupe de travail à composition non limitée pour la révision du Règlement financier du PAM.
28. Un représentant a présenté trois amendements au Règlement financier proposé, comme suit:
 - a) Article 2.2 du Règlement financier: ajouter: "le Règlement général" après "Statut".
 - b) Article 8.2 du Règlement financier: ajouter: "Les programmes de pays, projets et autres formes d'assistance seront élaborés, approuvés et exécutés conformément au Statut et au Règlement général, notamment aux articles III, VII.7 et X.5 du Statut".
 - c) Article 9.1 bis (ou 4.8) du Règlement financier: ajouter: "Le PAM s'efforcera notamment d'entretenir des relations de travail étroites avec la FAO afin de tirer parti des compétences techniques de celle-ci dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, pour éviter des doubles emplois, établir des services communs et, le cas échéant, intégrer ou coordonner les opérations sur le terrain".
29. Après discussion des amendements proposés, afin d'éviter de rouvrir les débats sur la question, et après avoir entendu l'avis du Conseiller juridique de la FAO, les propositions ont été retirées. Le retrait a été effectué sous condition que les amendements proposés soient reproduits dans le Résumé des travaux de la session du Conseil (voir ci-dessus); celui-ci appellera plus particulièrement l'attention sur le troisième amendement, qui met l'accent sur la nécessité de maintenir des relations de travail étroites avec la FAO pour éviter les doubles emplois et faciliter la coordination.
30. Un représentant a suggéré que le versement et l'utilisation des revenus des placements devraient être réexaminés dans le cadre de l'examen prévu des politiques de dotation en ressources et de financement à long terme; en fonction des résultats de cet examen, le Conseil pourrait souhaiter examiner des directives à ce sujet.
31. Le Règlement financier a été adopté tel que proposé par le Groupe de travail. Le Conseil a remercié le Président et les participants au Groupe de travail ainsi que le Secrétariat pour la tâche accomplie.

RAPPORTS D'EVALUATION (1997/EB.3/9)

32. **Activités de secours et opérations consécutives à la crise en Angola: évaluation conjointe PAM/ONG/FICR (Angola 5602):** Le Conseil a examiné le rapport d'évaluation conjointe PAM/ONG/FICR sur les activités de secours et les opérations consécutives à la crise en Angola et, d'une façon générale, en a approuvé les conclusions. Plusieurs représentants ont félicité le PAM, les ONG et la FICR des efforts concertés qu'ils avaient déployés dans le cadre de cette opération réussie. Le PAM devra tenir les ONG au courant de ses stratégies et des ressources dont il dispose, afin de faciliter la programmation des activités de relèvement des ONG.



33. **Etude intérimaire sur les nouveaux moyens d'intervention du PAM dans la crise des Grands lacs africains:** Lors de l'examen de l'étude intérimaire sur les nouveaux moyens d'intervention du PAM dans la crise des Grands lacs africains, les représentants ont loué les efforts exceptionnels déployés par le PAM pour faire face à la crise. Il a été pris note des technologies et des systèmes de gestion novateurs que le PAM avait mis en place et qui avaient beaucoup contribué à susciter rapidement une réaction de grande envergure pour faire face à la crise, en dépit des difficultés initialement rencontrées dans l'approvisionnement en vivres. Le PAM a été encouragé à déterminer plus directement le nombre des réfugiés ayant droit à une aide alimentaire d'urgence.
34. **Programme de relèvement (Cambodge 5483):** Le Conseil a reconnu le rôle positif qu'avaient joué l'assistance fournie par le PAM pour promouvoir le continuum secours-relèvement-développement ainsi que la double stratégie de secours et de relèvement qui avait été appliquée. L'on a mentionné particulièrement les avantages que pourrait apporter une coopération plus étroite entre le PAM et les autres donateurs. L'on a souligné que l'approche participative pouvait être améliorée et qu'il fallait accorder plus d'importance aux activités de remise en état de l'infrastructure au niveau des villages ainsi qu'à la durabilité des réalisations. Pour ce qui était de l'assistance future du PAM, le Secrétariat a informé le Conseil qu'en raison des circonstances actuelles, le programme prévu pour le pays ne pouvait pas être poursuivi. Il faudrait, pour l'instant, continuer d'appliquer la modalité de l'IPR.
35. **Remise en état et amélioration des digues maritimes (Viet Nam 4617):** Tout en reconnaissant que, dans l'ensemble, le projet avait donné des résultats positifs, plusieurs représentants ont souligné la nécessité de resserrer la coopération entre le PAM, les autres organismes des Nations Unies et les autres partenaires. S'agissant de la nécessité d'analyser de manière plus approfondie les raisons justifiant une aide alimentaire, le Secrétariat a assuré le Conseil que l'avantage comparatif de l'aide alimentaire était une question importante qui était prise en considération, en particulier au stade de l'examen préalable des projets, surtout dans la région de l'Asie. Le Secrétariat a également reconnu les problèmes qui s'étaient posés dans le contexte de l'échange de blé contre du riz; les mesures adoptées à cet égard avaient également bénéficié à d'autres projets appuyés par le PAM au Viet Nam.
36. **Enseignements tirés des contributions de l'aide alimentaire à la santé maternelle et infantile (SMI): comment répondre aux besoins alimentaires fondamentaux des femmes et des enfants:** Le Conseil a appuyé l'assistance fournie par le PAM aux groupes vulnérables. Dans le cas du projet Pakistan 2237, l'attention a été appelée sur la nécessité de réaliser un équilibre entre le transfert de revenus et la valeur nutritionnelle des rations distribuées par le PAM aux groupes vulnérables. L'on a souligné qu'il fallait, dans les situations d'urgence, garantir aux populations en détresse un niveau minimum d'apports alimentaires et de services.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS - MALI (1997/EB.3/10)

37. Le Conseil a appuyé la teneur du SSP établi pour le Mali (WFP/EB.3/97/6/Add.2) et a pris note avec satisfaction du fait que la stratégie qui y est décrite répond aux priorités du gouvernement. Plusieurs représentants ont indiqué que, si le Mali avait pratiquement atteint l'autosuffisance alimentaire à l'échelon national, certaines régions connaissaient encore des déficits alimentaires périodiques dans le nord du pays et nécessitaient une assistance. A cet



égard, les activités vivres-contre-travail devraient permettre d'accroître la production vivrière, notamment dans le domaine de l'aménagement des ressources naturelles.

38. Des représentants ont proposé que lors de l'établissement du programme de pays, l'on veuille à améliorer la sécurité alimentaire en accroissant la production agricole et en constituant des réserves alimentaires à l'échelon local et régional pour compléter celles qui existent déjà à l'échelon national. Des représentants ont souligné l'importance qu'ils accordaient au ciblage des groupes et des régions du pays les plus exposés à l'insécurité alimentaire chronique et au renforcement de la collaboration avec d'autres organisations bilatérales/multilatérales et d'autres ONG lors de l'exécution des projets.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS - NIGER (1997/EB.3/11)

39. Le Conseil a approuvé le SSP établi pour le Niger (WFP/EB.3/97/6/Add.1), tout en signalant que le programme de pays devrait donner des indications précises sur les moyens de renforcer la capacité de gestion du personnel du PAM, des agents de contrepartie et des partenaires d'exécution. Il a pris bonne note des résultats très positifs du projet de développement rural "Keita" dus à l'excellent travail de collaboration entre l'Italie, la FAO et le PAM. D'autres pays donateurs ont proposé d'entreprendre des projets analogues dans d'autres régions. L'on a insisté sur la nécessité de trouver des partenaires techniquement compétents dans les secteurs de la santé et de l'éducation et de disposer de systèmes de suivi et d'évaluation qui fonctionnent bien. Certains représentants s'étant inquiétés des prix payés par le PAM pour les achats locaux de céréales, le Conseil a été informé que le PAM se conformait à la procédure habituelle d'appels d'offres où l'offre la moins chère est retenue. Des représentants ont proposé de poursuivre les activités de développement rural et de lutte contre la désertification dans le cadre du programme de pays, et de tenir compte, lors de l'établissement de celui-ci, des problèmes d'exécution des projets, et des enseignements qui en ont été tirés.

PROGRAMME DE PAYS - EGYPTE (1997/EB.3/12)

40. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le programme de pays établi pour l'Égypte et a remarqué l'importance accordée au ciblage des femmes et des enfants des régions pauvres et extrêmement pauvres d'Égypte, tout en constatant que l'envergure des activités avait été réduite par rapport aux années précédentes. Deux représentants ont exprimé des réserves sur le bien-fondé des interventions d'aide alimentaire en Égypte. Le Conseil a pris note de l'approche participative adoptée et s'est félicité des efforts déployés par le PAM pour élaborer des indicateurs de suivi et d'évaluation propres au programme de pays. Il a souligné l'importance de suivre de près ces indicateurs et de les analyser régulièrement. Le Secrétariat a expliqué que les cofinancements prévus pour les diverses activités, y compris le financement du gouvernement, faisaient l'objet d'engagements fermes et que les interventions d'aide alimentaire demeuraient fondées puisque l'Égypte, dont le revenu par habitant est faible, est classé parmi les pays à déficit vivrier. Le Conseil s'est déclaré intéressé par l'intervention pilote dans les zones urbaines compte tenu de l'ampleur que prend la pauvreté en milieu urbain.



PROGRAMME DE PAYS - GHANA (1997/EB.3/13)

41. Lors des débats sur le programme de pays établi pour le Ghana (WFP/EB.3/97/7/Add.4) le Conseil a indiqué que celui-ci devrait se concentrer sur un nombre réduit d'activités afin d'en accroître les effets bénéfiques.
42. Des représentants ont approuvé l'accent mis par le programme de pays sur les femmes et les jeunes filles et sur les régions les plus pauvres et les plus désavantagées du pays.
43. Le Conseil s'est déclaré satisfait de l'approche participative envisagée pour l'exécution du programme de pays et a encouragé le PAM à acheter localement les produits alimentaires, dans la mesure du possible.

PROGRAMME DE PAYS - HAÏTI (1997/EB.3/14)

44. Le programme de pays établi pour Haïti (WFP/EB.3/97/7/Add.3) a été bien reçu par le Conseil qui a instamment prié le Secrétariat de prêter suffisamment attention à la capacité limitée d'absorption du pays et à la nécessité de se concentrer sur le renforcement des capacités nationales. Il a été suggéré d'étudier plus avant les possibilités d'achat local de produits alimentaires et de fournir des fonds en espèces en sus des aliments.

PROGRAMME DE PAYS - MAURITANIE (1997/EB.3/15)

45. Le Conseil s'est félicité du programme de pays établi pour la Mauritanie, axé à la fois sur le développement rural et la mise en valeur des ressources humaines (WFP/EB.3/97/7/Add.1). Il a notamment appuyé le volet Ressources humaines, axé sur les mères et les fillettes. Le Conseil a approuvé le ciblage géographique du programme qui se concentre sur les huit régions les plus pauvres de la Mauritanie. Il a toutefois appelé l'attention sur la nécessité de faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins des populations ciblées qui sont susceptibles de se déplacer dans les régions voisines en cas de sécheresse. Des représentants ont également recommandé la mise en place d'un système rigoureux de suivi et d'évaluation. L'on a également mentionné la nécessité de prévoir le retrait du volet d'alimentation scolaire dès que la situation le permettra.

PROGRAMME DE PAYS - MOZAMBIQUE (1997/EB.3/16)

46. Le Conseil s'est déclaré satisfait du programme de pays établi pour le Mozambique (WFP/EB.3/97/7/Add.7). Il a approuvé le plan d'action élaboré pour répondre aux besoins du Mozambique, qui se ressent encore d'une guerre civile qui a duré sept ans. Des représentants ont fait l'éloge du volet concernant l'aide d'urgence et ont noté que l'aide du PAM jouerait un rôle de premier plan dans le continuum urgence-développement. Il a été proposé de mettre davantage l'accent sur la production locale. Un représentant a félicité le PAM pour la contribution que représente ses achats locaux de céréales au développement des marchés, mais il a mis en garde contre les subventions au transport intérieur ou aux importations qui risquaient de perturber les marchés. Dans sa réponse, le Secrétariat a assuré au Conseil que le PAM contribuait à la fixation des prix par le libre jeu de la



concurrence dans le cadre des appels d'offres, ce qui n'avait pas modifié la structure des prix au Mozambique.

PROGRAMME DE PAYS - YEMEN (1997/EB.3/17)

47. Le Secrétariat a présenté le document du programme de pays établi pour le Yémen (WFP/EB.3/97/7/Add.6) qui n'a suscité aucune observation si ce n'est de soutien.

PROGRAMME DE PAYS - ZAMBIE (1997/EB.3/18)

48. Les représentants ont exprimé leur appui au programme de pays établi pour la Zambie (WFP/EB.3/97/7/Add.5) mais se sont déclarés préoccupés par la situation alimentaire en Zambie, par sa forte dépendance à l'égard du maïs et par le niveau élevé de pauvreté. Ils ont félicité le gouvernement pour ses efforts et sa détermination à parvenir à la sécurité alimentaire. Le Secrétariat a été invité à examiner les possibilités d'accroître la production de cultures résistantes à la sécheresse telles que le sorgho et le mil. Il a été recommandé de veiller à formuler une stratégie de base liée au développement des marchés en Zambie, ainsi qu'à approfondir la question de la sécurité alimentaire des ménages et ses rapports avec la dimension féminine de la pauvreté.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - GAZA/RIVE OCCIDENTALE 5474 (1997/EB.3/19)

49. Le Conseil a exprimé un appui unanime au projet (WFP/EB.3/8-A/Add.2), et constaté que les activités du PAM à Gaza et sur la Rive Occidentale rentraient parfaitement dans le cadre de l'engagement des Nations Unies pour la reconstruction des Territoires palestiniens. Le débat a porté sur le fait de savoir dans quelle mesure le projet du PAM s'apparentait à une opération d'urgence, compte tenu des conditions extrêmement difficiles dans lesquelles les Palestiniens doivent vivre durant la période de transition, en attendant un règlement pacifique de la situation. Les représentants sont convenus que, compte tenu de la situation qui règne actuellement dans les Territoires palestiniens, l'appui du PAM aux programmes de protection sociale était particulièrement approprié et ont noté avec satisfaction que les femmes gèreraient elles-mêmes l'aide alimentaire. Néanmoins, le Conseil a recommandé au Secrétariat de suivre de près l'impact de ses opérations et de s'efforcer d'associer le réseau existant d'ONG à l'exécution du projet. Il a également été suggéré que de représentants se rendent sur les sites du projet pour leur permettre de mieux comprendre la situation d'ensemble dans les Territoires palestiniens. Le Conseil a exprimé ses remerciements au Ministre des affaires sociales pour sa présentation.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - HONDURAS 5691 (1997/EB.3/20)

50. Le Conseil a exprimé son appui au projet Honduras 5691 - Santé et développement communautaire (WFP/EB.3/97/8-A/Add.1).



PROJETS DE DEVELOPPEMENT SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - NEPAL 3718.01 (1997/EB.3/21)

51. Le Conseil a appuyé le projet Népal 3718.01 - Aide aux écoles primaires (WFP/EB.3/97/8-A/Add.3). Il a insisté sur la nécessité de lancer une campagne d'information du public pour promouvoir la scolarisation des filles dans les écoles primaires.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - PROJET REGIONAL LIBERIA 4604.06 (1997/EB.3/22)

52. Le Conseil a appuyé le projet régional Libéria 4604.06 - Aide alimentaire ciblée pour la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du Libéria et le rapatriement des réfugiés, et pour les Libériens réfugiés en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana (WFP/EB.3/97/8-B/Add.1). Le Conseil a approuvé les stratégies définies lors de missions conjointes antérieures auxquelles participaient le PAM, le HCR, des ONG et les grands donateurs qui interviennent dans des opérations de secours au Libéria et dans les pays d'asile. L'on a souligné que l'envergure et la durée des activités d'aide alimentaire devaient être correctement évaluées et les vivres disponibles en quantités suffisantes. Les modalités de distribution devaient être souples et régulièrement ajustées en fonction de l'évolution de la situation. Certains représentants ont remarqué qu'en dépit de son envergure, l'IPR ne parvenait pas à atteindre toutes les populations déplacées à l'intérieur du Libéria ni tous les groupes de réfugiés dans la région.
53. Des représentants ont constaté qu'il fallait appuyer les activités de remise en état de l'infrastructure et veiller à ce que la communauté des donateurs mette à disposition, outre les denrées alimentaires, les ressources humaines et financières appropriées. Il est indispensable de bien suivre les bénéficiaires, les groupes vulnérables et la gestion des denrées alimentaires pour pouvoir effectivement atteindre toutes les populations nécessiteuses et pour éviter au maximum les doubles emplois. Le PAM a été encouragé à effectuer régulièrement des missions d'évaluation conjointes pendant toute la durée de l'IPR afin d'adapter les opérations à l'évolution de la situation.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - NEPAL 5324.02 (1997/EB.3/24)

54. Lors des débats sur le projet Népal 5324.02 - Aide alimentaire aux Bhoutanais réfugiés au Népal (WFP/EB.3/97/8-B/Add.2), les représentants ont félicité le PAM pour la qualité et l'efficacité économique du programme en faveur des Bhoutanais réfugiés au Népal; ils ont également remercié le Gouvernement népalais d'avoir consenti à verser une contribution en espèces pour financer l'achat de produits alimentaires locaux. Le Conseil a été informé que les pourparlers engagés entre le Gouvernement du Népal et celui du Bhoutan pour trouver une solution durable au problème des réfugiés étaient jusqu'à présent dans l'impasse. Le Conseil a félicité le PAM pour sa politique d'achat local des produits alimentaires et l'a encouragé à la poursuivre. Des représentants ont également recommandé une plus grande participation des femmes à la gestion des denrées alimentaires.



AIDE DU PAM AUX REFUGIES SAHRAOIS (1997/EB.3/23)

55. La délégation algérienne, faisant référence à l'IPR Sahraouis, a regretté que le nouveau projet approuvé par le Directeur exécutif semble modifier les données concernant les réfugiés vulnérables et a demandé que le PAM poursuive son aide sur la base des chiffres reconnus par tous.
56. Le Secrétariat a confirmé que le PAM continue bien à prendre en considération l'existence de 80 000 réfugiés Sahraouis vulnérables ayant besoin d'être aidés. Il a précisé que, compte tenu de l'aide apportée ou annoncée par d'autres donateurs bilatéraux ou multilatéraux, le PAM ciblerait son action sur les groupes ou les personnes les plus vulnérables. Il a ajouté que si les aides des autres donateurs venaient à apparaître insuffisantes, le PAM augmenterait sans délai ses livraisons autant que de besoin. Il a souligné à cette fin la nécessité d'avoir des observateurs pour coordonner son aide alimentaire à Tindouf.
57. Le Conseil d'administration a pris note des assurances ainsi données et a demandé qu'elles soient formellement consignées au rapport.

DECLARATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

58. Le Président du Conseil d'administration a fait devant le Conseil la déclaration suivante:

“Dans le cadre des questions diverses, je rappelle que la délégation italienne avait envisagé d'intervenir. Après en avoir discuté, d'un commun accord, nous avons convenu que c'est au titre de la présidence que je soulèverais la question qui se pose et qui ne demande aujourd'hui ni décision ni recommandation, mais qui constitue une invitation à réfléchir.

Il s'agit de savoir comment nous pourrions mieux associer à nos travaux, je veux dire aux travaux du Conseil, les autres délégations des pays membres en général et aussi tout particulièrement lorsqu'elles souhaitent apporter une contribution directe au traitement d'une difficulté ou d'un sujet d'intérêt général.

Le cadre actuel de nos règles ne nous permet pas de trouver toutes les réponses. Il faudra y penser à l'avenir dans le cadre consensuel qui caractérise notre organisation. Je le crois et je vous le dis en cette dernière session de l'année.

Je confirme, en concluant cette déclaration, qu'elle n'appelle pas de débat.

Je vous remercie de votre compréhension.”

